



# Les différents conteneurs adaptés aux DASRI

Les Conteneurs utilisés sont spécifiques aux déchets d'activités de soins à risques infectieux : ils sont conformes à l'arrêté « emballage », à l'ADR et aux différentes normes valides.

## Les Boîtes à Aiguilles

Elles sont conçues pour accueillir les **Piquants Coupants Tranchants**.

Les déchets mous sont aussi acceptés.



## Les Fûts Plastiques

Ils acceptent tous types DASRI (mous, PCT)

Poids max :

Fut 30 litres : 15kg

Fut 50 litres : 28kg

Fut 60 litres : 30kg



## NFX 30-507



## Les Cartons

Ils sont réservés aux déchets mous.

Poids max :

Carton 12 litres : 4kg

Carton 25 litres : 8kg

Carton 50 litres : 15kg

## Les sacs plastiques

Ils sont réservés aux déchets mous et doivent être transportés dans les GRV.



NFX 30-501

## Les bidons

Ils sont réservés aux déchets liquides à risques infectieux



NFX 30-506

## Les Bennes ou Grand Récepteur pour Vrac



Les déchets contenus doivent être préemballés dans des fûts, cartons ou sacs plastiques agréés.





# Les conteneurs pour les autres déchets dangereux

## Les bonbonnes pour produits chimiques

Ces emballages agréés ADR de 10 et 20 litres sont réservés aux liquides à risques « chimiques ».

Ces bonbonnes doivent être marquées conformément à l'adr : Une étiquette correspondant aux risques et une correspondant au code UN de la matière.



Exemple pour un effluent de laboratoire d'analyse médicale : UN1992, liquide inflammable toxique.

## Les caisses

Adaptées pour des petites quantités de déchets dangereux en mélange, utilisées avec un absorbant /isolant



## Les Fûts cartons

Adaptés au conditionnement de déchets faiblement dangereux de type médicaments périmés.



## Les Fût plastiques Pour déchets chimiques de chimiothérapie

Ces emballages agréés ADR de 30, 50 ou 60 litres sont utilisés exclusivement pour les déchets des médicaments ou préparations utilisés pour la chimiothérapie.

